

2011_B021

OBJET : Développement Economique et Emploi - Développement économique - Subventions aux associations à caractère économique - Subvention à la Jeune Chambre Economique du Pays d'Aix (JCEPA)

Le 21 janvier 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Saint-Cannat sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 14 janvier 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Maryse JOISSAINS MASINI, Président, Aix-en-Provence - Guy ALBERT, vice-président, Jouques - Guy BARRET, vice-président, Coudoux - Jean BONFILLON, vice-président, Fuveau - Gérard BRAMOULLÉ, vice-président, Aix-en-Provence - Danièle BRUNET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Dominique BUCCI, membre du bureau, Les Pennes Mirabeau - Jacques BUCKI, vice-président, Lambesc - Christian BURLE, vice-président, Peynier - Philippe CHARRIN, vice-président, Vauvenargues - Jean CHORRO, vice-président, Aix-en-Provence - Jean-David CIOT, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - Georges CRISTIANI, vice-président, Mimet - Gérard DELOCHE, vice-président, Aix-en-Provence - Sylvaine DI CARO, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jean-Pierre DUFOUR, vice-président, Saint-Estève-Janson - Lucien DUPERREY, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - Jean-Claude FERAUD, vice-président, Trets - Claude FILIPPI, vice-président, Ventabren - Loïc GACHON, vice-président, Vitrolles - Alexandre GALLESE, vice-président, Aix-en-Provence - Philippe GARDIOL, membre du bureau, Vitrolles - Gérard GERACI, vice-président, Aix-en-Provence - Jacky GERARD, vice-président, Saint-Cannat - Frédéric GUINIERI, vice-président, Puyloubier - Sophie JOISSAINS, vice-président, Aix-en-Provence - Mireille JOUVE, vice-président, Meyrargues - Henri LAFON, membre du Bureau, Pertuis - Robert LAGIER, vice-président, Meyreuil - Patricia LARNAUDIE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Michel LEGIER, vice-président, Le Tholonet - Joël MANCEL, vice-président, Beaucueil - Régis MARTIN, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - Richard MARTIN, vice-président, Cabriès - Pascale MORBELLI, membre du bureau, Vitrolles - Stéphane PAOLI, membre du bureau, Aix-en-Provence - Roger PELLENC, vice-président, Pertuis, - Jean-Marc PERRIN, membre du Bureau, Aix-en-Provence - Liliane PIERRON, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jacky PIN, vice-président, Rognes - Roger PIZOT, vice-président, Saint-Paul-lez-Durance - Catherine RIVET-JOLIN, vice-président, Aix-en-Provence - Bruno SANGLINE, membre du bureau, Bouc Bel Air - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE, membre du bureau, Aix-en-Provence - Jules SUSINI, vice-président, Aix-en-Provence - Francis TAULAN, membre du bureau, Aix-en-Provence

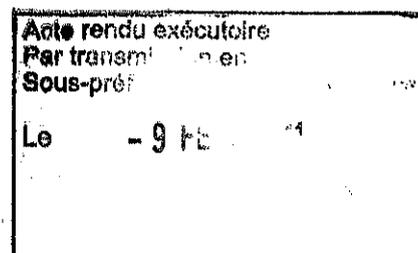
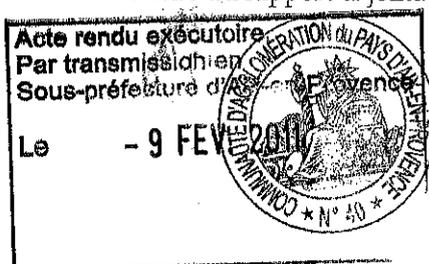
Excusé(e)s avec pouvoir :

Fatima DRAOUZIA, membre du Bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Alexandre GALLESE - Jacques GARÇON, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Jean-Marc PERRIN- Jean-Christophe GROSSI, membre du bureau, Aix-en-Provence donne pouvoir à Francis TAULAN- Christian LOUIT, vice-président, Aix-en-Provence donne pouvoir à Stéphane PAOLI - Jean-Claude PERRIN, vice-président, Bouc Bel Air donne pouvoir à Bruno SANGLINE

Excusé(e)s :

Michel AMIEL, vice-président, Les Pennes Mirabeau - Michel BOULAN, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - Michel BOYER, vice-président, Simiane-Collongue - Jean-Louis CANAL, vice-président, Rousset - Robert DAGORNE, vice-président, Eguilles - Robert FOUQUET, membre du bureau, Aix-en-Provence - Danielle LONG, vice-président, Peyrolles-en-Provence - Jean-Pierre SAEZ, vice-président, Venelles - Jean-Louis TURCAN, vice-président, La Roque d'Anthéron

Monsieur Roger PELLENC donne lecture du rapport ci-joint.



BUREAU DU 21 JANVIER 2011

Rapporteur : Monsieur Roger Pellenc

Objet : Développement Economique - Subventions aux Associations à caractère Economique - Subvention à l'association Jeune Chambre Economique du Pays d'Aix (JCEPA)
Décision du Bureau

Mes Chers Collègues,

Ce rapport a pour objet l'attribution d'une aide financière de 13 000 euros à l'association JCEPA (Jeune Chambre Economique du Pays d'Aix) pour la réalisation des actions projetées en 2011.

La Jeune Chambre Economique du Pays d'Aix qui a fêté ses 45 ans d'existence est affiliée à la Jeune Chambre Economique Française (JCEF) reconnue d'utilité publique en 1976, elle-même affiliée à la Jeune Chambre Economique Internationale (JCI).

C'est un mouvement de jeunes entrepreneurs qui agissent au quotidien dans une synergie basée sur l'éthique, l'esprit de rentabilité économique et la confiance humaine. L'idée est d'allier l'économique et les valeurs humaines.

En 2010, l'association a mené plusieurs actions, parmi lesquelles :

- la 5^{ème} édition du Concours de l'entreprise Innovante et du Développement Durable

- l'opération ParlemEntreprise s'étend sur 3 phases de 2009 à 2011 ; elle consiste à rapprocher le monde économique du monde politique ; la phase 1, menée en 2009, consistait à dégager les causes de défaillance d'entreprises. Cette phase était suivie d'une concertation (2010) entre le Tribunal de Commerce, la CCI, la Plateforme d'Initiatives Locale ainsi que les pépinières d'entreprises qui a abouti à la mise en place d'un passeport à la création d'entreprise.

Pour l'année 2011, l'association prévoit :

- la mise en oeuvre de la l'opération ParlemEntreprise,
- de représenter le territoire communautaire et la Provence au Congrès Mondial de la Jeune Chambre Internationale à Bruxelles,
- l'organisation de « la semaine de la mode » à Aix pour valoriser le travail des jeunes créateurs de mode de notre territoire,
- la réalisation d'une cartographie communautaire consistant à définir les besoins du territoire dans le domaine économique, social et environnemental,
- l'organisation de tables rondes et d'ateliers destinés à améliorer le bien-être au travail et développer un management plus harmonieux,
- la finalisation de son action initiée en 2010 « JCEPA UGENCE HABITAT » ayant pour objectif de promouvoir auprès d'ONG un mode d'habitation écologique par recyclage de palettes de transport. Ce mode d'habitation très bon marché constitue une alternative aux besoins de constructions rapides dans des zones sinistrées. Cet habitat peut également être développé dans des zones où les populations, sans moyens financiers de construire leur habitation, vivent dans des endroits insalubres.

Pour 2011, l'association a évalué ses actions à 52 040 euros (voir son budget prévisionnel en annexe),

En 2010, l'association a sollicité une subvention de 9 000 euros, mais faute de n'avoir pas obtenu les éléments nécessaires à l'examen du dossier de demande, il n'a pas été possible de la présenter.

Vous trouverez en annexe de ce rapport :

- ✓ les critères d'attribution délibérés au Conseil Communautaire du 24 juin 2010 - n° 2010-A099 - (annexe 1)

- ✓ la fiche synthétique de l'association ainsi que son plan de communication prévu pour 2011 (annexe 2)
- ✓ le budget prévisionnel 2011 (annexe 3)

-
- VU l'exposé des motifs,
 - VU le code général des collectivités territoriales,
 - VU la délibération n° 2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau,
 - VU la délibération n° 2010-A099 du Conseil Communautaire du 24 juin 2010 définissant de nouveaux critères d'attribution de subvention aux partenaires économiques,
 - VU la proposition de la Commission du Développement Economique du 13 janvier 2011

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** la proposition de la Commission du Développement Economique du 13 janvier 2010 ;
- **DECIDER** d'attribuer une subvention pour l'année 2011 d'un montant de 13 000 € à la Jeune Chambre Economique du Pays d'Aix ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer tous documents et toutes conventions afférents à cette décision ;
- **DIRE**, que ce montant sera imputé sur la ligne 3A/90/6574, sous réserve que les crédits nécessaires soient disponibles après le vote du budget primitif 2011.

ANNEXE 1

Associations à caractère économique

*Critères d'attribution adoptés au cours du Conseil Communautaire du 24 juin 2010
(Délibération n° 2010-A099)*

Deux axes ont été retenus : l'un détermine la classe thématique dans laquelle doit s'insérer l'association, l'autre définit les conditions qui président à l'attribution d'une subvention.

Les thématiques :

- ⇒ la création, l'implantation, le développement, le soutien et le service aux entreprises,
- ⇒ la gestion, la coordination et l'animation des zones d'activités et de groupements de professionnels, avec en priorité, les zones d'activité transférées à la CPA,
- ⇒ la structuration, la coordination, l'animation des filières innovantes de la haute technologie, du développement durable, des pôles d'excellence et de compétitivité.

Les conditions d'attribution :

- ⇒ les associations doivent œuvrer en faveur du développement économique, les associations à caractère humanitaire, social, caritatif ou les organismes de formation professionnelle ne sont pas éligibles,
- ⇒ le siège social de l'association ou le projet faisant l'objet de la demande doit être attaché au territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix,
- ⇒ la demande de subvention est analysée à travers les actions proposées et non simplement à partir de l'objet de l'association, le principe adopté étant d'aider en priorité à la réalisation de projets concrets,
- ⇒ l'attribution d'une subvention n'a aucun caractère systématique d'une année à l'autre,
- ⇒ l'association ne procédera qu'à une seule demande annuelle. Pour cela, lors de l'élaboration de son budget, il est demandé à l'association de projeter et quantifier ses actions sur une année pleine,
- ⇒ toute association qui fait une demande de subvention à la CPA doit également solliciter le financement d'un ou plusieurs autres partenaires publics ou privés,
- ⇒ le montant de la subvention demandé doit être en cohérence avec le budget global de l'association.

Exception pour les actions à « caractère événementiel » : les seules manifestations pouvant être subventionnées doivent viser à promouvoir l'une des thématiques suivantes : les énergies renouvelables, les hautes technologies et la défense de l'environnement, les produits du terroir.

DOSSIER N°	COMMISSION DU		BUREAU DU		CONSEIL DU	
TIERS N°	3408	13 janvier 2011		25 janvier 2011		
JEUNE CHAMBRE ECONOMIQUE DU PAYS D'AIX (JCEPA)						
PRESIDENT	Caroline Derot					
SIEGE	Maison des associations – AIX EN PROVENCE					
OBJET STATUTAIRE	Créée en 1964, l'association a pour but de promouvoir l'étude; de favoriser la compréhension et de susciter des solutions aux problèmes économiques, sociaux et culturels ayant trait à la vie locale, régionale, nationale et internationale parmi les jeunes âgés de 18 à 40 ans, soucieux de prendre des responsabilités. Elle a pour but également de développer les qualités individuelles de ses membres par la prise de conscience et l'acceptation des responsabilités civiques, la participation à des formations visant au développement de l'individu, et de favoriser le développement économique entre les peuples.					
OBJET DE LA DEMANDE	<p>Les actions projetées par l'association en 2011 se définissent de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> - finalisation de l'opération ParlemEntreprise destinée à limiter les défaillances d'entreprises en définissant avec d'autres partenaires (CCI, Plateformes d'Initiatives Locales, pépinières d'entreprises...) des procédures , - finalisation de l'opération, « Habitat d'urgence » par la conception de kits d'habitat de dépannage à destination de pays sinistrés ou de populations sans moyens financiers vivant dans des endroits insalubres, - réalisation d'une cartographie communautaire pour identifier les besoins dans les domaines social, économique et environnemental, - organisation de tables rondes et d'ateliers pour améliorer le bien-être au travail, - assurer une représentation de la CPA et de la Provence au Congrès Mondial de l'association à Bruxelles, - soutenir « la semaine de la mode » qui se tiendra à Aix en 2011 et qui fera défiler les stylistes et créateurs du territoire 					
AUTRES PARTENAIRES	CR PACA SOLLICITE POUR 7 000 € - CG 13 POUR 9 000 €					
DONNEES FINANCIERES						
BUDGET-PREVISIONNEL	52 040 €		MONTANT DEMANDE		13 000 €	
MONTANT PROPOSE	13 000 €		TAUX DE COUVERTURE		25 %	
MONTANT DEMANDE 2010	9 000 € versé = 0 €		TAUX DE COUVERTURE 2010			
OBSERVATIONS	En 2010, une subvention de 9 000 euros a été sollicitée par l'association mais n'a pu être versée faute d'un dossier incomplet malgré les relances de notre collectivité					
CRITERES D'ATTRIBUTION (délibération 2010-A099)						
Convergence avec les critères d'attribution définis lors du Conseil Communautaire du 24 Juin 2010						
L'ASSOCIATION DOIT ŒUVRER EN FAVEUR DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE						Oui
LE SIEGE SOCIAL DE L'ASSOCIATION OU LE PROJET FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE DOIT ETRE ATTACHE AU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS D'AIX						Oui
LA DEMANDE DE SUBVENTION EST ANALYSEE A TRAVERS LES ACTIONS PROPOSEES ET NON SIMPLEMENT A PARTIR DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION, LE PRINCIPE ADOPTE ETANT D'AIDER EN PRIORITE A LA REALISATION DE PROJETS CONCRETS						Oui
L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION N'A AUCUN CARACTERE SYSTEMATIQUE D'UNE ANNEE A L'AUTRE						Oui
L'ASSOCIATION NE PROCEDERA QU'A UNE SEULE DEMANDE ANNUELLE. POUR CELA LORS DE L'ELABORATION DE SON BUDGET, IL LUI EST DEMANDE DE PROJETER ET QUANTIFIER SES ACTIONS SUR UNE ANNEE PLEINE						Oui
L'ASSOCIATION A SOLLICITE LE FINANCEMENT D'UN OU PLUSIEURS PARTENAIRES PUBLICS OU PRIVES						Oui
LE MONTANT DE LA SUBVENTION DEMANDEE DOIT ETRE EN COHERENCE AVEC LE BUDGET GLOBAL DE L'ASSOCIATION						5 - Oui

Président:
Cyrilique CROSIER MANGÉAT

Présidents:

Nathalie LETILLEUL

Secrétaires Généraux:

Lucile GUERIN

Trésorier:

Maudie FROGNÉUX

Vice-Présidents Développement:

Cécilie DEKOT

Vice-Président Formation:

Olivier CALVINO

Vice-Présidente Communication:

Patricia AUBANEL

Alice Provost

Bernadette

Benoît-Bér

Christèle

Christophe-Léa-Roger

Constance

Élodie

Florent

Guillaume

Laurence

Lea

BUDGET PRÉVISIONNEL 2011

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Achats	1.800 €	Subvention d'exploitation et subvention action	
Fournitures administratives		Région	7.000 €
Services extérieurs	400 €	Département	9.000 €
Assurances	2.240 €	Communauté Pays d'Aix	13.000 €
Divers, soirée de développement et institutionnelles		Autres subventions et dons privés	18.000 €
Autres services extérieurs	2.200 €	Dons en nature et financiers inclus	
Rémunérations intermédiaires et honoraires	1.300 €	Crédit Agricole, Sator, Agrosensens,	
Publicité, Publications	5.500 €	Miroiterie Parisienne	
Déplacements, missions, réception (membres)	2.600 €	Cotisations (21 membres)	5.040 €
Frais Postaux, communication			
Projets ICEPA *détail ci-après	36.000 €		
Parlem'entreprise - finalisation			
Habitat d'urgence - finalisation			
Audit de la Cité : Aix-en-Provence			
Harmonie et entreprise			
Voix et Moyens - Congrès de Bruxelles			
Défilé pour la semaine de la mode à Aix			
TOTAL	52.040 euros	TOTAL	52.040 euros

PRÉSIDENTS :

- 1990 : Olivier Niles
- 1991 : Serge Brannon
- 1992 : Serge Brannon
- 1993 : Serge Brannon
- 1994 : Marie-José Saurout
- 1995 : Marie-José Saurout
- 1996 : Marie-José Saurout
- 1997 : Gérard Durbin
- 1998 : Philippe Coupié
- 1999 : Frédéric Bouteiller
- 2000 : Frédéric Bouteiller
- 2001 : Frédéric Bouteiller
- 2002 : Frédéric Bouteiller
- 2003 : Frédéric Bouteiller
- 2004 : Frédéric Bouteiller
- 2005 : Frédéric Bouteiller
- 2006 : Frédéric Bouteiller
- 2007 : Frédéric Bouteiller
- 2008 : Frédéric Bouteiller
- 2009 : Frédéric Bouteiller

PREVISIONNEL DES ACTIONS 2011

PARLEMENTENTREPRISE - FINALISATION

Objectif 2011 : limiter les défaillances d'entreprises - finaliser l'action

Actions : création, impression et distribution de 20.000 livrets à destination des jeunes et moins entrepreneurs, sur les procédures à mettre en place en cas de défaillances

HABITAT D'URGENCE - FINALISATION

Objectifs 2011 : mettre à disposition de pays sinistrés un moyen de concevoir de l'habitat de dépannage constitué avec des palettes

Actions : partenariat pour dessiner une maison palettes, création d'un kit de montage dans le style « Ikea » et envoi du kit à une association dans un Pays en voie de Développement (Inde par exemple)

AUDIT DE LA CITE : AIX-EN-PROVENCE

Objectif : réaliser une cartographie des besoins de la Communauté du Pays d'Aix, pour créer des actions qui iront dans ce sens

Actions : mener une étude, par groupes de travail, et thématiques (social, économique, environnemental), en interviewant des personnes de terrain

HARMONIE ET ENTREPRISE

Objectif : apporter des pistes de solutions pour améliorer le bien-être au travail et développer un management plus harmonieux

Actions :

- Soit une table ronde sur le sujet « L'harmonie au travail est-elle possible ? comment ? »
- Soit un atelier dans des écoles de commerce sur un management harmonieux

VOIX ET MOYENS - CONGRES DE BRUXELLES

Objectif : assurer une représentation de la CPA et de la Provence au Congrès Mondial de la Jeune Chambre Internationale à Bruxelles

Action : pour financer le stand et le transport des membres d'Aix, créer un événement qui rapporte des moyens

DEFILE POUR LA SEMAINE DE LA MODE A AIX

Objectif : soutenir ce premier événement à Aix, la semaine de la mode, et valoriser les jeunes créateurs de la CPA

Actions : en partenariat avec l'UITT d'Aix, organisation d'un défilé de mode avec de jeunes créateurs, pour ouvrir ou clôturer la semaine de la mode

OBJET : Développement Economique et Emploi - Développement économique - Subventions aux associations à caractère économique - Subvention à la Jeune Chambre Economique du Pays d'Aix (JCEPA)

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAING MASINI

